

## DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - DEAP (NOUVELLE REFORME)

Taux de satisfaction : 100.00 %

Taux de réussite : 90.00 %

### PUBLIC VISÉ

Public de - 29ans

Contrat d'apprentissage

### LE + DE LA FORMATION

Aucun frais d'inscription ne sera demandé.

Prise en charge à 100% par l'état.

### DUREE

Durée moyenne : contenus et durées individualisés.

Durée en centre : 400 heures

Durée en entreprise : 560 heures

Durée hebdomadaire moyenne : 34h / semaine

### DATES PREVISIONNELLES

Du 01/09/2021 au 30/06/2022.

### LIEUX DE FORMATION

CFA

Lycée Jehan de Chelles

47, rue des Cités

77649 Chelles

Site accessible aux personnes en situation de handicap

### CONTACT

CFA

Nicole Eustache

Tél : 01 57 02 67 74

cfa-academique@ac-creteil.fr

Référent handicap :

Julie Boehrer/Mme Boumendil

### TARIFS

Prix tarif public maximum :

Forfait parcours mixte :

5 500,00 €.

Organisme non soumis à la TVA.

[Voir nos conditions générales de ventes](#)

### FINANCEMENTS

Type de financement :

Contrat d'apprentissage

N° DOKELIO : AF\_98178

Eligible CPF N° n°145845



### CODES

NSF : 331

RNCP : 4495

### OBJECTIFS

Le DE d'auxiliaire de puériculture forme à la réalisation d'activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Placé sous la responsabilité de l'infirmière ou de la puéricultrice, l'auxiliaire de puériculture participe également à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfant porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion. Elle/Il travaille le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle. Elle/Il exerce dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou dans des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans (maternités, centres de Protection Maternelle et Infantile, structures d'accueil - crèches, pouponnières). Elle/Il exerce aussi dans les services pédiatriques des structures hospitalières (enfants de 0 à 18 ans)

### PRE-REQUIS

Être admis au concours d'entrée. Être âgé de plus de 17 ans et à jour de ses vaccinations à la date d'entrée en formation.

Les titulaires des titres ou diplômes suivants : DEAS, DEAVS, DEAMP, MCAD sont dispensés du concours d'entrée et de certains modules, en fonction de leur certification. Niveau d'entrée : niveau 3 (CAP, BEP, CFPA du premier degré)

### POSITIONNEMENT

réglementaire

### MODALITES D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

L'admission en formation d'auxiliaire de puériculture s'effectue sur dossier et entretien. Inscriptions du 22/03/2021 au 08/07/2021 au Lycée Jehan de Chelles à Chelles.

### MODALITES PEDAGOGIQUES

Cours magistraux

Mises en situation

Cas pratiques

Mises en situation professionnelles sur lieux de stage

Organisé en alternance.

Cours du jour

Période de formation en entreprise.

### CONTENUS

#### Accompagnement pédagogique individualisé (API)

#### Suivi pédagogique individualisés des apprenants (SPI)

#### Travaux personnels guidés (TPG)

#### Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

▶ Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale 147h

▶ Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 28h

▶ Module 2. Repérage et prévention des situations à risque 21h

#### Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

▶ Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne 77h

▶ Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 154h

▶ Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35h

#### Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

▶ Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage 70h

▶ Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les

pairs

**Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention**

- ▶ Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés 35h

**Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques**

- ▶ Module 9. – Traitement des informations 35h
- ▶ Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques 70h

### VALIDATION

- ▶ Diplôme Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture - DEAP (nouvelle réforme) niveau : 4

### SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Travailler auprès de jeunes enfants dans un service hospitalier ou en structure d'accueil (crèches):

- assistant.e maternel
- auxiliaire de puériculture